

AVIS PUBLIC

RELOCALISATION DU LIEU POUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

La Municipalité **doit relocaliser le lieu pour la séance ordinaire du conseil municipal au centre communautaire, situé au 1, rue du Parc**, à la même date initialement prévue soit le 14 avril 2026, 19 h.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 31^e jour de mars 2026.



Michael Bernier
Directeur général greffier-trésorier